

LA ROGNURE D'ONGLES.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LA ROGNURE D'ONGLES.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.

LE PRÉSIDENT.

LE PRÉVENU.

L'AGENT.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 375-379

LA ROGNURE D'ONGLES.

NARRATEUR.

La locution « justice paternelle » ne peut jamais avoir qu'un sens restreint ; un père pardonne, la justice, elle, est tenue d'appliquer la loi ; elle le fait avec plus ou moins d'indulgence et c'est ainsi qu'elle est plus ou moins paternelle. Pour Jarreton, on comprend qu'elle l'ait d'abord été plus et qu'elle soit amenée à l'être de moins en moins envers cet abonné de la police correctionnelle, qui n'est certes pas un grand malfaiteur, mais qui finit par devenir agaçant ; on ne voit que lui sur le banc des prévenus et c'est à peu près le seul moment où il ne soit pas ivre ; il a du reste, pour cela, cette excellente raison qu'au dépôt on ne lui a pas offert « un verre » ; un, est une façon de parler, bien. qu'il prétende ne jamais dépasser cette modeste ration, et, aujourd'hui, pour expliquer l'état d'ivresse dans lequel il était lorsqu'on l'a arrêté, il dit : « Je ne sais pas ce qu'on m'a mis dans mon verre. »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Du vin probablement.

LE PRÉVENU.

Mon Président, il paraît que de la rognure d'ongles, ça vous abat un homme comme la quille à Mayeux ; je tiens ça d'un herboriste de première classe.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Et vous pensez que vos amis se sont rogné les ongles dans votre verre ?

LE PRÉVENU.

Je ne crois pas qu'ils se rognent jamais les ongles, mais c'est un autre qui m'aura fait une farce.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous avez été arrêté en état d'ivresse manifeste.

Quille à Mayeux : a-peu-près pour quille aux maillets, jeu de quilles en bois.

LE PRÉVENU.

Ah ! M'en parlez pas ; le vin ! L'horrible vin !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Pourquoi en buvez-vous ?

LE PRÉVENU.

Parce que je l'aime.

Rires.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous avez déjà été condamné dix-sept fois.

LE PRÉVENU.

Le vin ! L'horrible vin !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Oh ! Pas seulement pour ivresse.

LE PRÉVENU.

Trois fois pour sergents de ville.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Pour outrage à des agents.

LE PRÉVENU.

Pour le simple mot de mufles ; jamais autre chose, Messieurs les agents peuvent le dire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous avez été condamné aussi pour vagabondage.

LE PRÉVENU.

Mon président, ça c'est pas un crime ; c'est simplement un citoyen qui se trouve être sans ouvrage et qu'on a renvoyé de son garni ; c'est malheureux, mais ça n'empêche pas les sentiments ; je suis un homme qui ne peut pas se reprocher d'avoir pris un liard sur la tête de personne.

Liard : Petite monnaie de cuivre qui valait trois deniers, le quart d'un sou, et un peu plus qu'un centime. [L]

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Pardon, vous avez été condamné pour filouterie.

LE PRÉVENU.

Oh ! Jamais. Un filou et moi, ça fait deux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous n'êtes pas allé dîner chez un marchand de vin, sans argent pour payer ?

LE PRÉVENU.

Ah ! Si.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Eh bien, c'est une filouterie.

LE PRÉVENU.

C'est pas de la filouterie, c'est de la faim.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous avez outragé l'agent qui vous a arrêté.

LE PRÉVENU.

Simplement mufle, comme les autres fois.

L'agent est entendu : Le prévenu, dit-il, se battait...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Avec qui ?

LE PRÉVENU.

Avec personne ; je me fichais une pile à moi-même.

L'AGENT.

En effet, il était seul dans la rue à une heure et demie du matin ; il s'arrachait les cheveux, trépignait sur sa casquette...

LE PRÉVENU.

Et que je me criblais de gifle qu'on les aurait entendues de Bougival...

L'AGENT.

Voyant cet homme complètement ivre, je l'ai conduit au poste : il m'a traité de mufle.

LE PRÉVENU.

Vous voyez !... J'y fais pas dire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Ah çà ! Vous étiez donc fou ?

LE PRÉVENU.

Je décolérais pas de rage contre moi, d'avoir encore pris un verre où y avait de la rognure d'ongles ; c'est donc de là que je me tapais dessus, en disant : Tiens ! crapule, pochard, pignouf, mufle !... Monsieur l'agent peut le dire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Jusqu'ici, on s'est montré très indulgent pour vous ; les renseignements vous présentent comme un brave homme, qu'un verre de vin met en état d'ivresse.

LE PRÉVENU.

Si n'y avait pas de rognures d'ongles...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous n'avez jusqu'ici été condamné qu'à de faibles amendes et à quelques jours de prison ; le tribunal sera forcé de se montrer sévère.

LE PRÉVENU.

Eh bien, mon président, il aura raison.

Le tribunal condamne Jarreton à vingt jours de prison.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].